



INSCRIPTIONS 2026-2027

POUR TOUS LES ACCUEILS COLLECTIFS

Ecoles Jules Ferry et Louise Michel (accueil périscolaire : matin, cantine et soir) -Foyer des Jeunes (extrascolaire-périscolaire 11-17 ans) - Villargelle (Extrascolaire et périscolaire le mercredi)

LE PORTAIL FAMILLE

Un outil pratique à votre disposition pour effectuer vos démarches quotidiennes
Accessible via le site Internet de la ville de NOVES (www.noves.fr)

- Accédez à votre dossier personnel :
Enfants, scolarités, activités souscrites
- Réservez et payez en ligne les activités de votre/vos enfant(s) :
Restauration scolaire, accueil du matin et du soir, accueil de loisirs
extrascolaire et périscolaire
- Obtenez vos factures sur le Portail Famille
- Profitez des informations mises à disposition par le service Enfance / Jeunesse
- Utilisez la messagerie du Portail Famille pour contacter le service Enfance /
Jeunesse

Service Enfance / Jeunesse
Téléphone : 04 90 24 43 23
Courriel : fdj@noves.fr

Objet : rentrée scolaire 2026-2027 - portail famille

Chers parents,

Les démarches pour effectuer l'inscription de votre enfant se feront du **lundi 18 mai au vendredi 29 mai 2026** au service enfance et jeunesse au foyer des jeunes (*entrée boulevard de la République*).

⇒ Horaires des permanences : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h00 et le mercredi de 13h30 à 16h30).

Pour les enfants qui rentrent en petite section en septembre 2026 : la prise de rendez-vous est possible hors de ces dates et à partir du 01^{er} juin au 04.90.24.43.23.

Ci-dessous les informations nécessaires à l'inscription de votre enfant via le portail famille pour les garderies et la restauration scolaire.

◇ Nouvel élève ou réinscription (obligatoire chaque année)

Sur place au foyer des jeunes : nous délivrer le dossier rempli et complet.

Pour les nouvelles familles : nous vous délivrerons votre identifiant personnel BL ENFANCE qui vous sera demandé lors de la création de votre compte.

◇ Nouvel élève (fratrie) : créer un nouvel enfant dans votre espace personnel (pas de nouveau compte à créer).

◇ Création de votre compte :

Connectez-vous sur le site internet de Noves : www.noves.fr

Le Portail famille est accessible via l'encart 'Les Enfants'.

Nota : le guide utilisateur complet, au format pdf, est à votre disposition en téléchargement.

Pour une 1^{ère} connexion, évitez de vous connecter d'un smartphone ou d'une tablette.

◇ Les documents à fournir (voir dossier d'inscription 2026-2027)

◇ Informations à renseigner sur votre compte :

- pour la facturation : cochez dans mon 'espace citoyen', 'mes abonnements' : 'recevoir mes factures uniquement en ligne et être notifié par email » (nous n'envoyons pas de facture « papier »).

◇ Fonctionnement des réservations **uniquement** via votre espace personnel

Inscriptions périscolaire (matin, cantine et soir) :

Vous avez la possibilité via le Portail Famille de modifier vos choix jusqu'au **jeudi à minuit pour la semaine suivante** (absence ou rajout).

Inscriptions accueil de loisirs périscolaire le mercredi

Vous avez la possibilité via le Portail Famille de modifier vos choix jusqu'au **vendredi à minuit pour la semaine suivante** (absence ou rajout).

Inscriptions extrascolaires à Villargelle et au foyer des jeunes : les dates pour les demandes de réservations (places limitées) sont communiquées **avant les vacances scolaires** via les réseaux sociaux (Facebook «*mairienovesinfos*» et «*mairienovesenfancejeunesse*»), le site de noves.fr et par l'affichage dans les écoles et les services municipaux).

Tarifs 2025-2026 des accueils de loisirs

Périscolaire écoles :

Le prix du repas 2025-2026 à la cantine scolaire est de 3.40€. Tout repas non réservé est facturé : 1,00€ de plus, soit 4.40€.

Le tarif de l'accueil matin (de 7h30-8h20, arrivée pouvant être échelonnée jusqu'à 8h00) et soir (16h30-17h30- sortie possible à 17h30)

Accueil matin et accueil de 16h30 à 17h30 :

Accueil réservé sur le portail famille	Tarif pour un enfant inscrit		Tarif appliqué à partir du 2ème enfant (fratrie)	
	Coef. Inférieur à 600 : 1,30 € /h	Coef. supérieur à 600 : 1,50 € /h	Coef. Inférieur à 600 : 1,80€ /h	Coef. Supérieur à 600 : 2,00€ /h
Accueil non réservé sur le portail famille : une pénalité de 1€ sera appliquée en cas de non réservation préalable				

Accueil de 17h30 à 18h00 :

Accueil réservé sur le portail famille	Tarif pour un enfant inscrit		Tarif appliqué à partir du 2ème enfant (fratrie)	
	Coef. Inférieur à 600 : 0,30 €	Coef. supérieur à 600 : 0,50 €	Coef. Inférieur à 600 : 0,50€	Coef. Supérieur à 600 : 0,70€
Accueil non réservé sur le portail famille : une pénalité de 0,50€ sera appliquée en cas de non réservation préalable				

La tarification du mercredi :

Pour une journée d'accueil (par enfant) En fonction des ressources (quotient familial CAF) Pour information repas en plus : 3,40€			
RESSOURCES	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits	3 enfants inscrits
0 à 600€	7€	6€	6€
601 à 900€	9€	8€	8€
Plus de 900€	11€	10€	9€
Régime MSA Et autres	9€	9€	9€

Accueil 11-17ans -foyer des jeunes :

Adhésion à l'année valable de septembre à septembre : 10 euros

Sortie :10 euros

Villargelle - extrascolaire :

Vacances d'hiver, printemps et d'automne <i>(réservation à la journée)</i>			Vacances d'été <i>(réservation UNIQUEMENT à la semaine)</i>		
RESSOURCES	TARIF JOURNÉE	TARIF JOURNÉE SANS REPAS*	RESSOURCES	TARIF SEMAINE	TARIF SEMAINE SANS REPAS*
0 à 300€	4,50 €	1,50 €	0 à 300€	22,50 €	7,50 €
301 à 600€	6,60 €	3,60 €	301 à 600€	33,00 €	18,00 €
601 à 900€	9,00 €	6,00 €	601 à 900€	45,00 €	30,00 €
901 à 2000€	10,00 €	7,00 €	901 à 2000€	50,00 €	35,00 €
2001€ et +	13,00 €	10,00 €	2001€ et +	65,00 €	50,00 €
Régime MSA	12,00 €	9,00 €	Régime MSA	60,00 €	45,00 €

Tarif par enfant en fonction des ressources (quotient familial)

* Allergie / PAI
Les enfants soumis à un Protocole Alimentaire Individualisé (PAI) peuvent apporter leur déjeuner et leur goûter afin de respecter les recommandations médicales et restrictions alimentaires particulières. Les familles concernées pourront prétendre à cette tarification sur présentation OBLIGATOIRE d'un certificat médical.

Facturation au mois échu et paiement en ligne :

La facturation se fera au mois échu.

Un courriel vous sera envoyé pour vous informer que votre facture est disponible sur le Portail Famille.

Le délai pour le paiement est d'un mois.

Pensez à justifier les absences avec un certificat médical avant la fin du mois afin de ne pas être facturé.

Modes de paiement acceptés :

Paiement en ligne en carte bleue

Au bureau du service enfance et jeunesse :

En chèque à l'ordre de « régie recettes enfance jeunesse Noves » et à titre exceptionnel, en espèces.

Les chèques vacances et CESU sont acceptés uniquement en papier. Nous ne pouvons rendre la monnaie : nous acceptons ces paiements UNIQUEMENT à hauteur de la somme due. (Ou inférieur).

Parents divorcés ou séparés :

Un seul compte est créé.